

**Protocole relatif à l'activité d'aéronef télépiloté
sur le site de l'AéroSphalte de La Ferté-Gaucher (77) LFFG**

**POUR TOUTES LES PERSONNES EXTERNES A L'EXPLOITATION SE TROUVANT A MOINS DE 30 M DE
L'AERONEF TÉLÉPILOTE ET AYANT UN LIEN AVEC L'ACTIVITÉ**

Je soussigné (*Nom & Prénom*) :

Adresse :

CP : Ville : Tél. :

Mobile : E-mail :

Atteste

Participer à l'activité particulière :

.....
.....

dans le cadre de l'opération :

.....
.....

effectuée par la société :

Adresse :

CP : Ville : Tél. :

Mobile : E-mail :

au moyen de l'aéronef télépiloté :

du h au h

et me situer au cours de toute ou partie de l'opération à moins de 30 m de l'aéronef précité.

**avoir été informé de la procédure définie par la société précitée en cas d'incident en vol de cet
aéronef.**

Informations importantes à lire obligatoirement

a) Conditions d'accès :

Les autorisations sont assorties de l'obligation pour le demandeur (se) :

- De prévenir M. Olivier Dexemple de son heure d'arrivée ou de l'ajournement du vol projeté.
- De recueillir les dernières informations aéronautiques sur l'état de l'aérodrome.
- De prendre connaissance des renseignements météorologiques les plus récents.
- D'être titulaire des titres aéronautiques réglementaires en état de validité et utiliser un aéronef qui est apte au vol et à jour de ses documents de navigabilité.
- De se conformer aux informations aéronautiques publiées et aux procédures et consignes particulières de l'aérodrome.
- De respecter la réglementation applicable en matière d'utilisation d'un aérodrome par un aéronef télépiloté.

- **Pendant l'activité une veille radio sur la fréquence 123,350 de l'aérodrome est obligatoire.**
- **Le télépilote doit interrompre systématiquement son vol et atterrir l'aéronef télépiloté lorsque la piste aéronautique est utilisée par un aéronef.**
- **Le plafond / hauteur de l'usage de l'aéronef télépiloté est limité à 30 mètres.**
- **Ce formulaire doit être retourné 72 heures avant la date de l'activité.**

b) Infos complémentaires et précautions particulières :

L'aérodrome de La Ferté-Gaucher dispose d'une piste en herbe orientée en **04-22 avec une longueur de 900 m par 50 m de large**. Pour les aéronefs autorisés le tour de piste s'effectue au Sud-Est au-delà du circuit auto-moto (vent arrière main gauche pour la 22, main droite pour la 04) à une altitude de 1 200 ft QNH. Notre environnement est sensible au bruit, mais c'est en respectant nos voisins que nous préserverons le capital sympathie dont jouit notre aérodrome. Il est **impératif d'éviter le survol** de tous bâtiments, fermes et villages des alentours.

d) Durée de validité :

Cette autorisation est strictement personnelle et uniquement valable pour l'opération décrite précédemment par le demandeur. Toute nouvelle opération devra faire l'objet d'un nouveau protocole.

Un dernier conseil : Avant de réaliser votre vol, n'oubliez pas de consulter les publications aéronautiques permanentes liées à l'aérodrome de La Ferté-Gaucher pouvant affecter l'activité du site (VAC, NOTAM SUP AIP etc..).

Tout manquement aux dispositions et obligations entraînent et annulent immédiatement et sans préavis ce protocole.

Nom, prénom et signature du demandeur
précédés de la formule manuscrite suivante :

« **Je soussigné et certifie l'exactitude des informations** »

Partie réservée à la Mairie

La Ferté Gaucher, le.....

Olivier Dexemple

Protocole signé à transmettre **impérativement** à la Mairie pour signature et archivage. Un exemplaire vous sera retourné. Il sera communiqué aux services de l'Aviation Civile concernés.

Contact Mairie : Olivier Dexemple / Portable 06.40.53.53.63 / Tél. 01.64.75.87.87 / Fax 01.64.20.37.22
dex@la-ferte-gaucher.org / 1 Place du Général de Gaulle 77320 La Ferté-Gaucher